

SÉANCE DU 18 MAI 2015

**DELIBERATION N° DEL021-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150518-DEL021-15-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2015  
Date de réception préfecture : 26/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)  
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)  
M<sup>me</sup> GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Andy DUSSERRE

M<sup>me</sup> Christiane EGEE a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation des statuts de la Société Publique Locale (S.P.L.) « Eau de Grenoble ».**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole (Métro) a acquis le statut de Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En vertu de la loi de modernisation de l'action publique territoriale d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, parmi les compétences transférées des collectivités membres à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, se trouvent la protection de la ressource, la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

L'entrée au capital d'Eau de Grenoble de la Métropole en tant qu'actionnaire majoritaire (67,22 % de parts détenues) entraîne nécessairement une adaptation des statuts, principalement sur la gouvernance de la S.P.L..

La modification principale contenue dans le projet de statuts proposé par la Métropole prévoit donc désormais la répartition suivante des sièges au Conseil d'Administration :

- Grenoble -Alpes Métropole : 12
- Ville de Grenoble : 3
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise : 2
- Assemblée spéciale des actionnaires minoritaires : 1

Est également prévue la requalification de (des) éventuel(s) poste(s) de Directeur(s) Général(-aux) Délégué(s) en Directeur(s) Général(-aux) Adjoint(s).

Aucune autre modification n'a été apportée aux statuts votés en Assemblée Générale du 19 décembre 2014.

Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le projet de statuts modifiés proposé par Grenoble-Alpes Métropole annexé à la présente délibération,
- de mandater son (ses) représentant(s) au sein des organes de la S.P.L. pour prendre toute décision en ce sens.

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI